

LE DROIT DES AFFAIRES À L'HEURE DE LA BLOCKCHAIN

Le jeudi 8 juin 2017 à 17h30 - Université Paris-Dauphine

C

D

C

D

C

Programme

17h30 Pourquoi les problèmes d'une armée byzantine nous aident-ils à faire des transactions sécurisées ?
par **Alexis Tsoukias**, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du LAMSADE (Université Paris-Dauphine)

Blockchain et régulation, par **Guy Canivet**, Premier président honoraire de la Cour de cassation, Ancien membre du Conseil constitutionnel, Président du Haut Comité juridique de la place financière de Paris

Blockchain : objet à réguler ou outil pour réguler ? par **Pierre-Jean Benghozi**, Professeur à l'Ecole Polytechnique, membre du Collège de l'ARCEP

Table ronde : Quelques utilisations actuelles de cet outil en droit des affaires : monnaies virtuelles, transmission des instruments de paiement, outils de financement, smart contract, etc.
co-animée par **Antoine Louvaris** et **Sophie Schiller**, Co-directeurs du Master 214 - Droit des affaires de l'Université Paris-Dauphine

A :

Hubert De Vauplane, Avocat associé, cabinet Kramer Levin
Franck Guiader, Directeur, Division FinTech, Innovation, Compétitivité, AMF
Grégory Chenué, DCI/Marketing Groupe, Marketing Stratégique, Crédit Agricole S.A.
Céline Bondard, Avocat à la Cour et au Barreau de New York
Nadia Filali, Caisse des Dépôts

20h00 Cocktail